

Maître d'ouvrage :  
SAS LOTIPROMO  
4, Square John Bardeen  
85300 CHALLANS

**LotiPromo**  
Lotisseur - Aménageur foncier

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de PONTCHÂTEAU

Lieu-dit "La Noé"

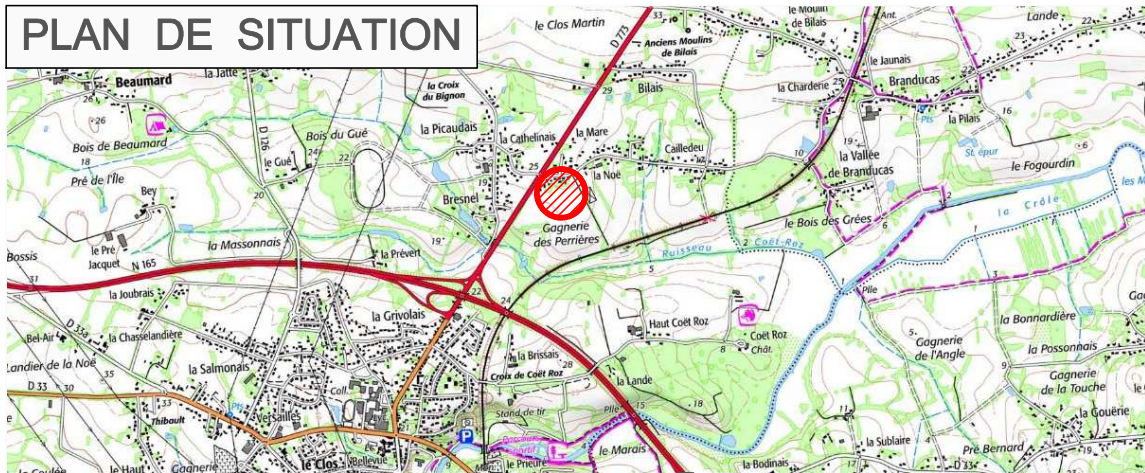
**"La Noé"**

PA 044 129 21 F3008

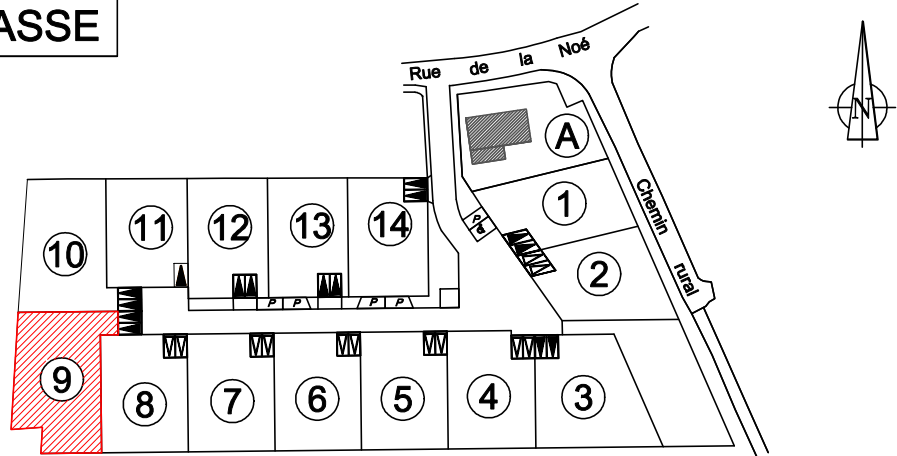
**PLAN DE VENTE**

**LOT 9**

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
03/06/2022	A	Première édition
26/08/2022	B	Mise à jour des références cadastrales et implantation des bornes de division

Commune de PONTCHÂTEAU  
"La Noé"

Dossier N° : S8668

**LOT 9**

Superficie : 520m<sup>2</sup>

Section : ZR n° : 683 et 693

Surface plancher : 250m<sup>2</sup>

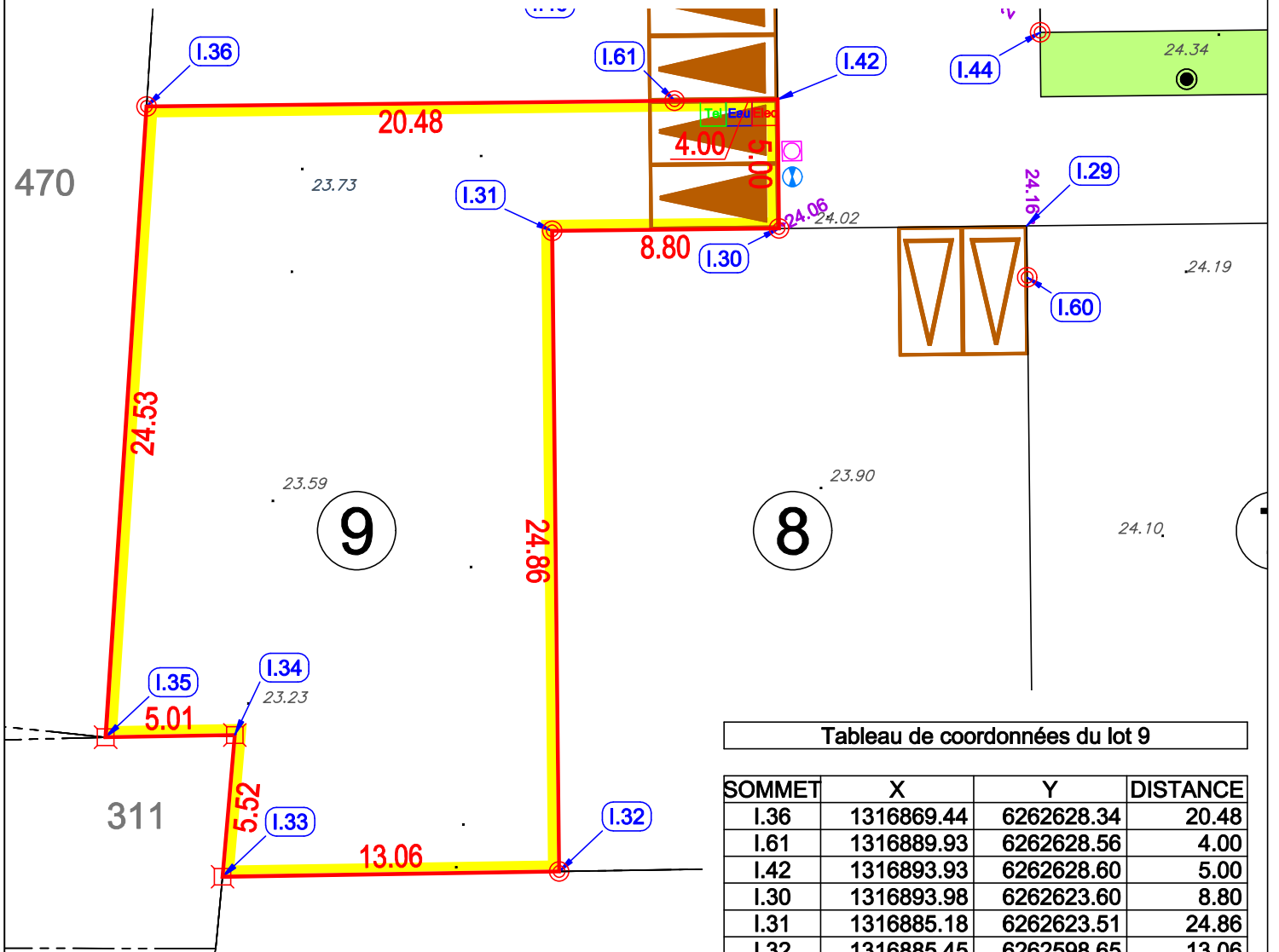


Tableau de coordonnées du lot 9

SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.36	1316869.44	6262628.34	20.48
I.61	1316889.93	6262628.56	4.00
I.42	1316893.93	6262628.60	5.00
I.30	1316893.98	6262623.60	8.80
I.31	1316885.18	6262623.51	24.86
I.32	1316885.45	6262598.65	13.06
I.33	1316872.39	6262598.44	5.52
I.34	1316872.87	6262603.94	5.01
I.35	1316867.85	6262603.86	24.53

Superficie : 520 m<sup>2</sup>

LEGENDE

- Borne
- Périmètre du Lot
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement à la parcelle, positionnement libre 5.00 m x 5.00 m. Non clos sur le Domaine Public.
- Accès à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 3m de largeur
- Branchements : eaux pluviales, eaux usées
- Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone
- Arbre existant
- Arbre à abattre
- Haie à abattre
- Arbre à planter (position de principe)
- Recul sur voie et espaces communs : 5 m min.
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Pente et cote voirie projet
- Espace vert non franchissable

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA  
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA

Echelle : 1/250e

NOTA :

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
  - L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
  - Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.
  - Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
- Terrain concerné :  OUI  NON